

FOIRE AUX PLANTES 2026

Dimanche 10 mai de 09h à 17h

à Saint-Michel-de-Maurienne

BULLETIN D'INSCRIPTION FORFAITAIRE

À retourner impérativement avant le 29 mars 2026

ACTIVITÉ COMMERCIALE : (compléter tous les champs, écrire en majuscule)

Joindre copie de vos justificatifs concernant votre activité commerciale.

Raison sociale :

Nom - prénom du responsable de la société.....

Nom - prénom du responsable du stand

Numéro de la pièce d'identité

Adresse :

CP : Ville :

Tel : E-mail :

Site Internet :

Chambre de commerce :

N° d'inscription :

N° SIRET :

Nature juridique :

Produit(s) vendu(s) :

RÉSERVATION D'EMPLACEMENT : (Nous ne fournissons pas de matériels)

STAND	TARIF 1 jour dimanche	Indiquer le nombre de mètres linéaires souhaités	REMARQUE
De 1 à 5 ml	10 € ml	Les véhicules ne sont pas autorisés sur l'emplacement, sauf cas particulier
TOTAL		10 euros	
Avez-vous un chapiteau ou un barnum ? Oui - Non. Si oui, précisez sa taille.....			

* Boîtier électrique 16A maximum sous réserve de disponibilité.

A noter : l'accès au stand avec un véhicule ne sera plus possible une demi-heure avant l'ouverture au public.

REGLEMENT DES EMPLACEMENTS :

- Par virement : IBAN : FR76 1007 1730 0000 0020 0130 879 – BIC TRPUFRP1

Attention aux faux RIB : Dans les échanges de mails un usurpateur peut avoir modifié notre adresse mail, l'IBAN et le code BIC. Dans le cas d'un premier enregistrement des coordonnées bancaires merci de faire une vérification par téléphone 06 07 34 42 36.

- Par chèque à l'ordre de « FOIRE AUX PLANTES CCMG », à retourner avec ce bulletin à : Communauté de Communes Maurienne Galibier – Organisation Foire aux Plantes, 54, rue du Général Ferrié 73140 St Michel de Maurienne.

Nous ne pouvons plus prendre de règlement en espèces.

Aucun emplacement ne peut être réservé ou attribué systématiquement d'une année sur l'autre. L'organisateur se réserve le droit d'agencer les stands en fonction des disponibilités et des types de produits vendus.

Je soussigné(e) souscris à l'engagement défini ci-dessus et joint le paiement par chèque ou par virement (joindre le justificatif). En cas de désistement dans le mois précédant la Foire, aucun remboursement ne sera effectué.

Je reconnais également avoir pris connaissance du règlement général Foire aux Plantes téléchargeable sur le site www.maurienne-galibier.com

À, le

Cachet et signature

L'inscription sera définitive après validation par l'organisateur du dossier complet :

- Bulletin d'inscription signé et règlement signé (fournis avec le présent document),
- Kbis
- Copie de votre attestation d'assurance en cours de validité,
- Paiement de l'emplacement par chèque ou par virement.